



Rapport d'activité 2022

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF A L'AUTONOMIE

Table des matières

Introduction	3
I. Présentation du service	4
1. Statuts.....	4
2. Missions et objectifs	4
3. Type d'hébergement	4
4. Capacité autorisée	4
5. Profil de la population accueillie	4
6. Les supports	5
7. Les instances d'expression.....	5
8. Du guide d'entretien au questionnaire de satisfaction. Erreur ! Signet non défini.	
II. L'activité	6
1. Les admissions	6
2. Le taux d'occupation	6
3. La durée moyenne du séjour.....	7
III. Caractéristiques ou profil du jeune	8
9. Origine de la demande	8
10. Age et sexe.....	9
11. Origine géographique / nationalité	10
12. Mobilité / scolarité / insertion des jeunes	11
13. Vie sociale et familiale	11
IV. Les partenariats	12
V. Les difficultés rencontrées	12
Conclusion.....	12

Introduction :

L'accompagnement des jeunes majeurs vers l'autonomie reste une préoccupation des politiques publiques, autant que pour les professionnels du terrain. Elle vise à prendre en compte leur condition dans sa globalité pour les accompagner vers une autonomie économique, financière, et également leur bien-être physique et affectif. Il s'agit aussi d'aider ces jeunes à faire des choix en toute conscience, sans compromettre leur accès à la vie active. Cela devrait se traduire par la mise en lien de l'ensemble des acteurs qu'ils soient du réseau sociale, administratif ou politique.

L'année 2022, autant que les précédentes a démontré à quel point ces jeunes que nous accompagnons sont fragiles, d'autant plus avec un parcours de vie aussi hachuré. Ils appréhendent leur majorité et l'impératif de l'autonomie avec une certaine brutalité non maîtrisée, alors même qu'ils n'ont pas réglé les problèmes de leur enfance.

C'est en cela que nous devrions travailler pour leur offrir d'autres options, dans la continuité du lien sociale, à la condition qu'elles tiennent compte de leur être dans sa globalité, et faire de l'aide que nous leur apportons un enjeu majeur qui vise à leur accès aux dispositifs de droit commun. Même si cela nécessiterait des paliers d'accompagnement supplémentaire.

Le seul objectif est de les soutenir et les guider dans leur construction d'hommes et de femmes résilients et insérés dans la société.

« Il n'est pas de vent favorable à celui qui ne sait où il va ». Sénèque

I. Présentation du service

1. Statuts

Le service d'accompagnement éducatif à l'autonomie (SAEA) est géré par l'association gestionnaire « Karukéra Enfance ». Il a pour vocation de favoriser l'accès à l'insertion sociale et professionnelle dans un contexte de protection avec visée à l'autonomie. Il s'agit de proposer à des jeunes âgés de 18 à 21 ans (garçons et filles) qui sortent du dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), ou autres, sans solution d'hébergement, un accompagnement éducatif sur mesure et un toit à partir d'appartements co-partagés pour leur permettre de faire l'apprentissage de l'autonomie. L'action du SAEA s'inscrit dans une logique de parcours. L'activité ne fait pas partie de l'autorisation accordée à la MECS Challenge.

2. Missions et objectifs

Les missions du service consistent à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes majeurs protégés, afin qu'ils acquièrent une certaine autonomie. Les réponses utilisées sont d'abord une solution d'hébergement, un accompagnement éducatif adapté à leurs capacités, mais aussi une contribution à leur épanouissement intellectuel et moral.

3. Type d'hébergement

Les résidents sont logés dans des appartements de type F3 ou F4, sous forme de collocation. Ils partagent les espaces tels la cuisine, la salle à manger/salon, les toilettes et salle de bain. Les chambres sont individuelles. Les jeunes hébergés au SAEA sont totalement pris en charge et ne participent pas aux frais de l'appartement.

4. Capacité autorisée

La capacité d'accueil est de 10 jeunes majeurs répartis sur 4 appartements, dont deux mixtes de trois places et deux unisexes de 2 places chacun. En 2022, nous avons rarement eu des places libres au sein du service.

5. Profil de la population accueillie

Les majeurs accueillis sont âgés de 18 à 21 ans, et ont tous signé un contrat de protection jeune majeur soit avec l'aide sociale à l'enfance, soit avec la cellule opérationnelle pour jeune majeur, deux services du Conseil Départemental. En générale, les majeurs bénéficiant déjà d'un placement en institution ou en famille d'accueil avant leur majorité, passent par l'ASE. Ceux n'ayant jamais connu de placement antérieur ou qui avait déjà quitté les circuits de protection de l'enfance bien avant la majorité peuvent faire leur demande auprès de la COPJ. Dans tous les cas, la signature d'un contrat de protection jeune majeur conditionne leur accueil au sein du service d'accompagnement éducatif à l'autonomie.

Chacun de ces jeunes adultes doit être inscrit dans un projet d'insertion professionnelle ou scolaire, ou encore s'engager à tout mettre en œuvre pour définir et investir une insertion.

Toutefois, ces dernières années, nous notons un appauvrissement de nos jeunes sur leurs capacités à s'élever en tant que citoyen, et à s'inscrire dans une démarche de socialisation. Très peu d'entre saisisent l'urgence de leur condition. Nous avons le sentiment qu'ils subissent une baisse du niveau intellectuel, un sentiment qui nous amène à questionner en permanence nos interventions, afin de les rendre plus abordables et plus enrichissantes pour favoriser l'éveil intellectuelle de ces jeunes.

6. Les supports

Pour permettre aux bénéficiaires du service de gagner en autonomie, l'équipe éducative s'appuie sur les compétences repérées chez la personne. En ce sens, il s'agit de faire émerger leur potentialité, et leur permettre d'identifier les ressources à leur disposition. En outre, l'équipe s'appuie sur les objectifs du projet de la personne, pour l'étayer dans l'atteinte de ses objectifs. En dernier lieu, chaque acte du quotidien sera pris en compte afin de mesurer les capacités et les progrès des jeunes, mais aussi d'en corriger les écarts. Dans tous les cas, nous nous appuyons sur les actes du quotidien, mais aussi de toutes les actions en lien avec leur socialisation.

7. Les instances d'expression

Les instances d'expression sont des temps partagés avec les bénéficiaires et durant lesquels nous nous appliquons à observer et évaluer leur évolution, par la mise en place de ces outils spécifiques. Ceux-ci permettent de leur apporter des connaissances et des compétences complémentaires, dans le but d'optimiser leur autonomie, et leur socialisation. Ces temps de communication prennent des formats différents, en groupe et en individuel. On y trouve des ateliers pérennes, ainsi que des ateliers ponctuels pour répondre à la demande des jeunes eux-mêmes.

- ❖ Les temps de régulation : Au moins une fois par semaine, chaque référent s'entretient avec les majeurs de référence pour faire le point sur les événements de la semaine. Ce temps peut servir à remobiliser le jeune autour de son projet en cas de démobilitation. C'est aussi l'occasion d'amener le majeur à faire son autoévaluation, et à rajuster son projet ou son comportement.
- ❖ Les réunions mensuelles : elles ont lieu une fois par mois, tous les deuxièmes mardis du mois, ce qui permet de donner des repères aux jeunes adultes. Elles ont un caractère obligatoire. C'est l'occasion de donner la parole aux résidents et entendre leurs remarques sur la vie institutionnelle. A travers ces temps d'échanges, nous avons l'occasion de travailler la prise de parole, ce qui permet à chacun de s'exprimer face au groupe sur des sujets dont ils n'ont pas forcément la maîtrise. La notion de respect de l'autre est aussi mise en avant tant bien même que les avis ne sont pas partagés.
- ❖ Les ateliers citoyens : les ateliers sont mis en place en deuxième partie du temps de réunion et consistent à fournir aux jeunes des connaissances sur le fonctionnement des grandes institutions administratives de droit commun et leurs rôles telles que la sécurité sociale, les impôts, la caisse d'allocation familiale, le pôle emploi, les différents types de logements, etc. Ce sont là autant d'outils incontournables dont ils auront besoin. Ces ateliers ont pour but d'enrichir leurs connaissances sur les différentes institutions qui régissent la société, mais aussi sur les normes et valeurs qui supportent la vie en société.
 - Sexualité : sujet parfois tabou pour certaines familles, il s'agit de sensibiliser les jeunes autour des risques liés à une sexualité inconsciente. Compte tenu de la disparité des profils et le refus de certains d'aborder le sujet en grand groupe, nous avons tout de même maintenu la transmission des informations en individuel. Les jeunes femmes sont systématiquement orientées vers un cabinet gynécologique pour y faire un bilan et avoir l'avis d'un professionnel sur les questions intimes. Avec l'équipe éducative, il a été abordé le sujet de l'estime de soi dans la relation de couple, la tenue vestimentaire etc.

- Nutrition : Compte tenu du goût des jeunes pour la « junkfood », et tous les problèmes de santé qu’y sont liés sur notre territoire, cet atelier a deux objectifs majeurs. Le premier étant d’apprendre à mieux s’alimenter en ayant une meilleure connaissance des qualités nutritionnelles des aliments, pour aller vers une alimentation équilibrée et bonne pour la santé. Le deuxième objectif est d’apprendre à ce public à se tourner vers des denrées du locales, saines et moins coûteuses. L’idée générale est de se nourrir sainement, tout en tenant compte d’un budget parfois restreint. Cette action éducative est réalisée en partenariat avec un organisme en conseil et nutrition, qui les accompagne dans la réalisation de courses sur la base de l’utilisation des produits du territoire, et de la réalisation de mets simples et gouteux.
- Culinaire : les jeunes savent rarement se préparer des mets simples, pas cher et équilibrés. C’est un temps où nous travaillons l’éducation au goût et à la découverte d’autres saveurs. Lors de ces ateliers, nous poursuivons les apports de l’atelier nutrition, à travers lesquels ils apprennent également à cuisiner des plats régionaux, des pâtisseries, du pain, etc.
- Jardin créole : dans la continuité des ateliers nutrition et culinaire, nous avons mis en place un jardin créole, qui permet aux résidents d’avoir à disposition des herbes aromatiques, des légumes (tomate, aubergines, poivrons, piments doux, salade etc). Nous avons également expérimenté la plantation du riz dans des bacs, ce qui a permis d’augmenter nos plants, et pour nos jeunes, ouvrir le champ du possible.

II. L’activité

1. Les admissions

La procédure d’admission reste inchangée. Il faut avant tout que le majeur ait signé un contrat de protection jeune majeur avec l’ASE ou la cellule opérationnelle jeune majeur du Conseil Départemental. Ces jeunes adultes sont respectivement issus de placement antérieur avec l’ASE ou quand ce n’est pas le cas, le contrat est signé avec la COPJM. Lorsque la demande parvient au SAEA, elle est accompagnée d’une note de situation avec des éléments de compréhension de la situation. Le service convoque le candidat pour un entretien d’admissibilité en présence de son référent ou d’un représentant, après quoi les avis sont discutés de manière collégiale. La décision finale sera notifiée par le Directeur, en fonction du projet du candidat, de son adhésion au règlement de fonctionnement, et de la compatibilité avec la mission du service.

2. Le taux d’occupation

Nombre de journées à taux plein : **3650 jours**

Nombre de journées réalisées : **3293 jours soit un taux de remplissage de 90.22%**

En 2022, nous connaissons une très légère baisse de l'occupation, passant de 91.45% en 2021 à 90.22% en 2022. Cette baisse est due à un choix de maintenir un certain équilibre parmi les profils du groupe et ainsi éviter des écarts dans la dynamique du groupe. La capacité d'accueil est de 10 résidents répartis sur 4 appartements, dont deux mixtes. Nous avons une rotation relativement stable, car l'accès au service est très demandé.

Année	Nombre	Entrées	Sorties	Remarques
2020	16	10	6	
2021	15	5	6	
2022	13	5	6	

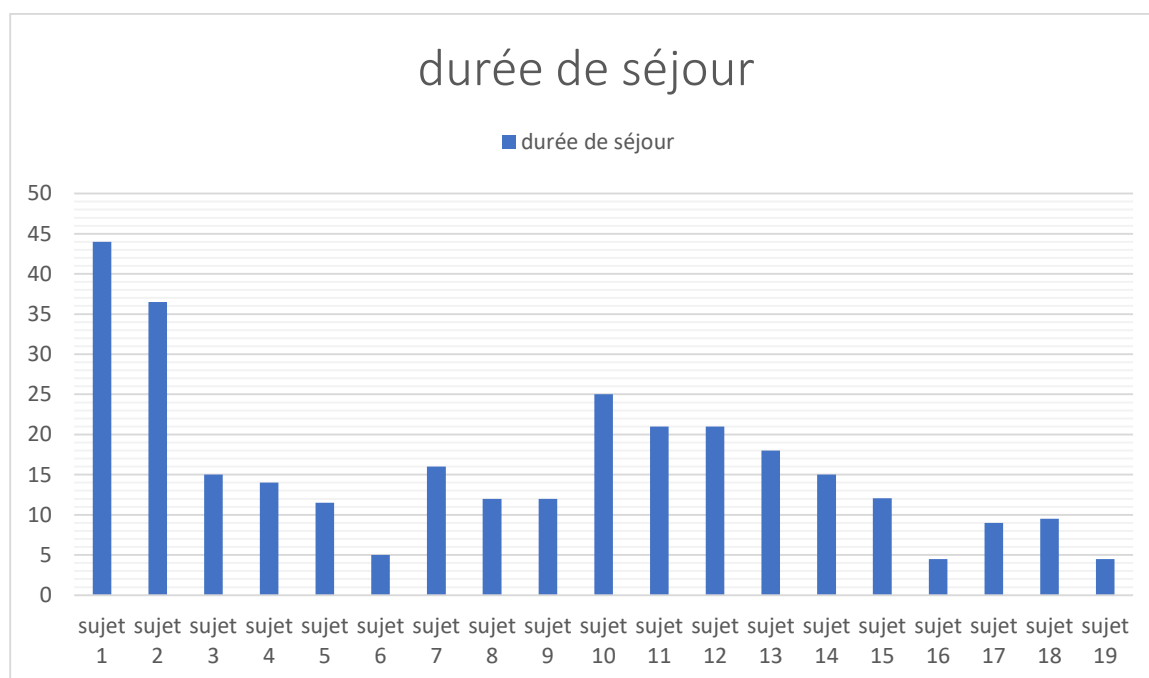
Concernant les six jeunes qui ont quitté l'établissement :

- Deux d'entre eux ont poursuivi leurs études supérieures, et logés en résidence universitaire. Ils ont le soutien de la famille élargie.
- Une jeune femme s'est installée chez sa tante maternelle, après 4 mois au SAEA.
- Une jeune femme a eu accès à son logement autonome, tout en poursuivant ses études supérieures.
- Une autre jeune femme en situation de handicap a pu avoir un logement autonome, avec l'intervention d'une TISF, et l'accompagnement de sa curatelle. Elle poursuit ses démarches d'insertion en qualité de travailleur handicapée.
- Un jeune homme a été hébergé dans un hôtel social, grâce à l'intervention de « Karukéra enfance », de l'aide sociale à l'enfance et de la mission jeunesse.

3. La durée moyenne du séjour

Bénéficiaires	Séjour en 2018	Séjour en 2019	Séjour en 2020	Séjour en 2021	Séjour en 2022	Durée totale au 31/12/22	Sortie en 2022
Sujet 1	5 mois	12 mois	12 mois	12 mois	3 mois	44 mois	V
Sujet 2		4 mois	12 mois	12 mois	8.5 mois	36.5 mois	V
Sujet 3			12 mois	3 mois	X	15 mois	
Sujet 4			11 mois	3 mois	X	14 mois	
Sujet 5			3 mois	8.5 mois	X	11.5 mois	
Sujet 6			3 mois	2 mois	X	5 mois	
Sujet 7			2.5 mois	12 mois	1.5 mois	16 mois	V
Sujet 8			2.5 mois	9.5 mois	X	12 mois	
Sujet 9			2.5 mois	9.5 mois	X	12 mois	
Sujet 10			1 mois	12 mois	12 mois	25 mois	
Sujet 11				9 mois	12 mois	21 mois	V
Sujet 12				9 mois	12 mois	21 mois	
Sujet 13				6 mois	12 mois	18 mois	
Sujet 14				3 mois	12 mois	15 mois	

Sujet 15				5 jours	12 mois	12mois et 5 jours	
Sujet 16					4.5 mois	4.5 mois	V
Sujet 17					9 mois	9 mois	V
Sujet 18					9.5 mois	9.5 mois	
Sujet 19					4.5 mois	4.5 mois	



La durée du séjour est une variable qui est strictement liée au projet du résident, à sa situation familiale et/ou administrative. En générale, les jeunes résident entre 15 et 18 mois en moyenne, lorsqu'il n'y a pas de frein majeur à leur insertion. Deux d'entre eux ont eu des séjours particulièrement long (44 et 36.5 mois), pour l'un du fait de l'absence de titre de séjour, et pour l'autre en situation de handicap et en attente de décision administrative pour son orientation. Ce cas de figure est amené à se répéter, pour les autres majeurs d'origine étrangère qui en 2022 n'avaient pas encore obtenu leur titre de séjour. Tous les autres sont en rupture familiale, ou encore ont été des mineurs placés sans possibilité de regagner le domicile de leurs parents.

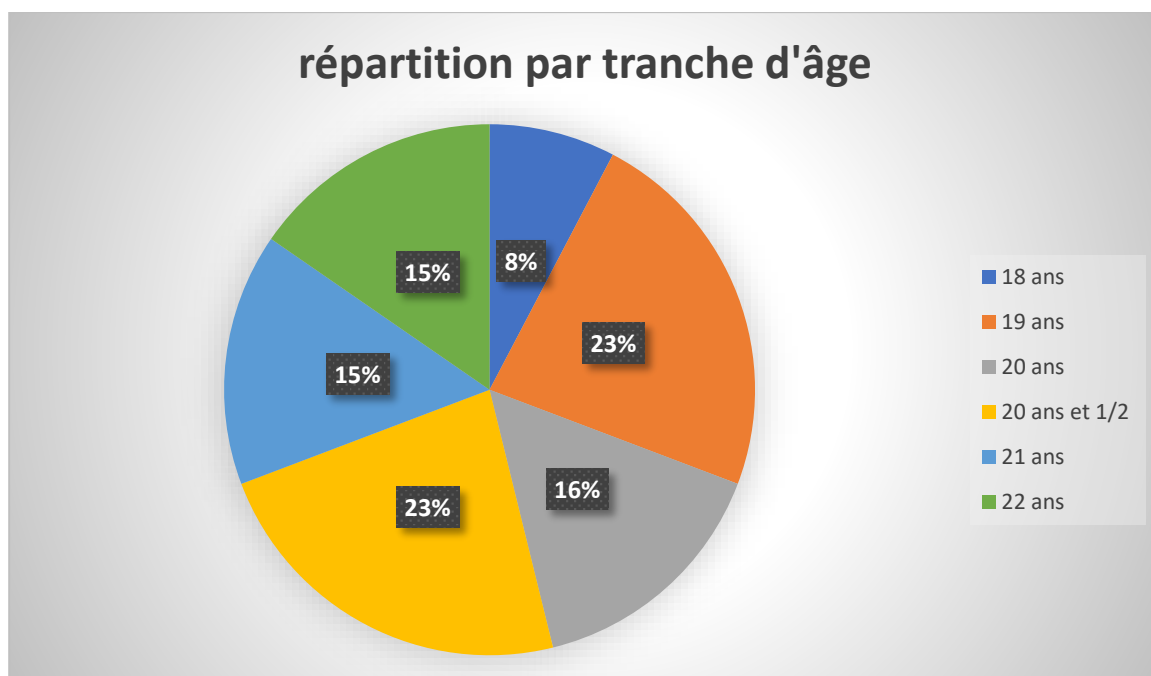
III. Caractéristiques ou profil du jeune

8. Origine de la demande

Groupement 1 ASE	4
Groupement 2 ASE	6
Cellule opérationnelle jeune majeur	3

Des treize majeurs accueillis, 10 d'entre sont issus des groupements ASE 1 et 2 et 3 de la cellule opérationnelle. Les 10 issus de l'ASE 9 ont été des mineurs placés avant leur majorité. Des trois jeunes de la COPJM, un seul avait déjà eu un parcours institutionnel. Ces chiffres viennent confirmer cette année encore le besoin d'un dispositif tel que le SAEA, pour répondre à la nécessité d'offrir une continuité d'une prise en charge pour les jeunes majeurs issus de la protection de l'enfance. Ils sont souvent sans solution d'hébergement à la majorité et sans relais familiale suffisamment stable pour les accueillir.

9. Age et sexe



Tranche d'âge sexe	18 ans	19 ans	20 ans	20 ans et 1/2	21 ans	22 ans
Filles	1	2	2	1	2	1
Garçons	0	1	0	2	0	1

Au cours de cet exercice, nous avons accueilli 9 filles et 4 garçons. Cette répartition de genre est totalement aléatoire. Deux majeurs sont restés très exceptionnellement jusqu'à leurs 22 ans. L'un pour lui permettre d'aller au bout de son projet et obtenir son bac, malgré sa situation de handicap. L'autre jeune homme également était en attente de son titre de séjour. Cette année encore, le relogement des jeunes majeur demeure problématique à l'issu du SAEA, car la question du revenu suffisant pour prendre en charge un loyer reste de mise. Les autres

dispositifs du territoire qui pourraient représenter une suite au SAEA ont des conditions d'accueil dont nos résidents ne peuvent bénéficier. L'idée du foyer pour jeune travailleur pourrait être un tremplin supplémentaire vers une situation plus stable.

10. Origine géographique / nationalité

Nationalité	Française	Dominiquaise	Haïtienne	Autre
Nombre	7	1	5	
Dont au moins un parent d'origine dominiquaise	1			
Dont au moins un parent d'origine Haïtienne	3			
Dont au moins un parent d'origine Française				
Dont au moins un parent d'une autre nationalité				

En 2022, nous accueillons des jeunes de nationalité française, mais également des anciens mineurs originaires d'Haïti et de la Dominique. Il y a une moyenne importante de jeunes issus de la communauté haïtienne. Deux d'entre eux sont d'anciens mineurs isolés, les trois autres sont en rupture familiale sur le territoire. Parmi les 7 majeurs de nationalité française, trois d'entre eux ont un des parents d'origine haïtienne, et 1 avec un parent d'origine dominiquaise.

Parmi ces majeurs, les 6 d'origine haïtienne et dominiquaise ne possédaient pas de titre de séjour, ou autre document valide, tant bien même qu'ils aient tous été scolarisé en Guadeloupe. Cette situation représente un véritable frein à leur insertion et leur prise d'autonomie en toute sérénité, puisqu'en dehors d'un parcours scolaire sans interruption, ils ne sont éligibles à presque aucun dispositif de droit commun.

11. Mobilité / scolarité / insertion des jeunes

	Dispositif d'insertion au premier semestre	Dispositif d'insertion au second semestre
Sujet 1 P wil	aucune	
Sujet 2 G car	MFR de Petit-Canal	
Sujet 3 F mez	DCG avec le CNAM Guadeloupe	
Sujet 4 F noh	1 ^{ère} année DEES au CFTS	1 ^{ère} année de BTS SP3S
Sujet 5 G jos	1 ^{ère} année licence STAPS à Fouillole	1 ^{ère} année licence STAPS à Fouillole
Sujet 6 O ser	1 ^{ère} année licence éco gestion à Fouillole	1 ^{ère} année licence eco gestion à Fouillole
Sujet 7 D ang	Sans insertion	Ecole régionale de la deuxième chance (ER2C)
Sujet 8 L ama	CAP esthétique à la FAEEC	BP esthétique la FAEEC
Sujet 9 A kell	1 ^{ère} année licence à Fouillole	CAP esthétique la FAEEC
Sujet 10 S Mali	terminale Accompagnement, Soins et Services à la Personne (ASSP)	
Sujet 11 G Aud	terminale Accompagnement, Soins et Services à la Personne (ASSP)	
Sujet 12 Med A	Sans insertion	Sans insertion
Sujet 13 Ex men		1 ^{ère} année Bac pro hygiène propreté et stérilisation

En 2022, la quasi-totalité des résidents étaient inscrit dans un projet d'insertion, qu'il soit scolaire ou préprofessionnel. Seuls deux résidents sont restés sans aucune insertion dans l'année, du fait de leur situation administrative. Plusieurs tentatives d'insertion dans des dispositifs d'accompagnement à l'emploi sont restées vaines. Quoique la majorité des jeunes aient été inscrit dans une insertion, certaine demeuraient fragiles et sans continuité possible.

Parmi les jeunes scolarisé, les lauréats de diplômes étaient au nombre de 3, soit 2 bac et un CAP. Les autres poursuivaient leurs cursus antérieurs.

12. Vie sociale et familiale

En 2022, seulement 3 majeurs contre 6 en 2021 étaient sans relais familial en Guadeloupe. 3 autres en rupture totale de liens familiaux, et les autres, même avec des contacts réguliers

n'avaient pas la possibilité de retourner au domicile des parents du fait de la fragilité des liens et de leurs histoires de vie chaotiques (maltraitance, déficit affectif, précarité socio-économique). Même si certains majeurs entretiennent de bonnes relations avec leur fratrie, ces derniers n'ont pas été en mesure de les recueillir du fait de leurs situations familiales.

IV. Les partenariats

Dans le cadre de nos interventions, nos partenaires sont tout d'abord les groupements de l'ASE ainsi que la cellule opérationnelle de jeunes majeurs. De plus, afin de proposer une prise en charge adaptée aux besoins des jeunes majeurs, il est essentiel de s'appuyer sur les institutions et entreprises présentes sur notre territoire. On y retrouve les institutions de droit commun, les établissements de santé, les établissements scolaires et les centres de formation, et bien d'autres encore. Les partenariats sont parfois ponctuels pour répondre à des besoins individuels.

Etablissements scolaires	Lycée louis Delgrès, lycée polyvalent nord Grande Terre, la FAEEC, Fouillole, ER2C, CFTS, CNAM, MFR,
Dispositif d'insertion	Mission locale, CIBC, pôle emploi, CAVA, ...
Intervenants indépendants et autres	Psychologue indépendant, association ASAHÉL, sage-femme, planning familial, CMP, structure de cours de soutien

V. Les difficultés rencontrées

Plusieurs difficultés sont repérées et semblent se représenter d'année en année. La première est celle de l'obtention des titres de séjours pour les majeurs d'origine étrangère, et dans la continuité, l'accès à l'insertion. La seconde difficulté est celle du relogement des jeunes à l'approche des 21 ans, l'âge limite du contrat jeune majeur, puisque ces jeunes adultes ne sont pas en mesure de présenter un revenu ou une situation stable qui leur permettrait d'accéder à leur autonomie. En dernier lieu, nous notons des profils de jeunes fragilisés psychologiquement par leur parcours de vie, et qui crée une certaine instabilité dans leurs relations aux autres, et un risque de rupture dans leur vie sociale. Toutefois, leur passage par le SAEA leur apporte avec un temps de stabilité, mais ils auraient encore besoin d'un relais d'accompagnement sociale pour poursuivre leurs efforts d'insertion et d'autonomisation

Conclusion :

La prestation qu'offre le SAEA semble représenter un besoin incontournable pour de nombreux jeunes provenant de placement en protection de l'enfance, et de la cellule opérationnelle pour jeunes majeurs. Et ce, quelque soient l'origine de leur problématique. Quoique les efforts venant des différents services sociaux pour leur apporter une certaine sécurité soient indéniables, leur insertion et leur autonomie n'en reste pas moins fragile. Les difficultés que nous notons chez ces jeunes sont certes en lien avec leur parcours de vie, toutefois nous pointons une nouvelle problématique sociétale chez ses jeunes, qui réside dans leur capacité à faire résilience. En effet, au détour des actions éducatives que nous avons mené tout au long de l'année, nous remarquons des aptitudes intellectuelles tournées vers les réseaux sociaux, ce qui d'après nous entraîne chez eux une perception modifiée des réalités. Nos jeunes souffrent de plus en plus d'un déficit de compétences qui interpelle. Ce dernier constat devrait initier dès à présent un début de réflexion sur cette nouvelle problématique chez nos jeunes adultes.

Rapport d'activité adopté par le Conseil D'Administration lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 26 avril 2023.

La responsable du Service

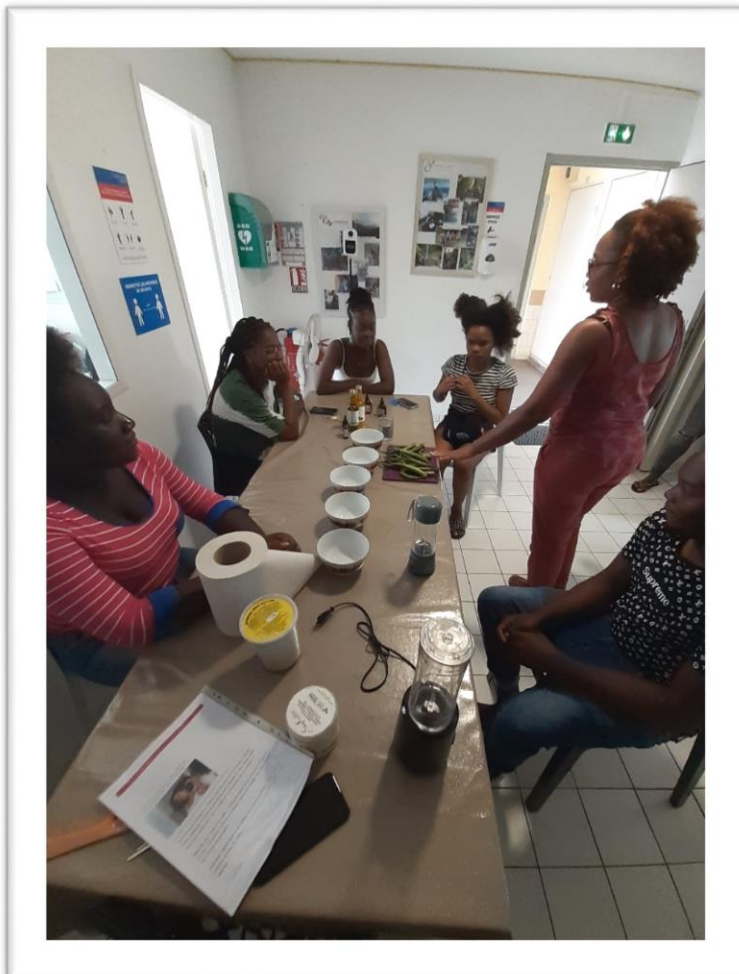
Georgie COCO

ANNEXES

L'ACTIVITE EN IMAGES



Activité coiffure



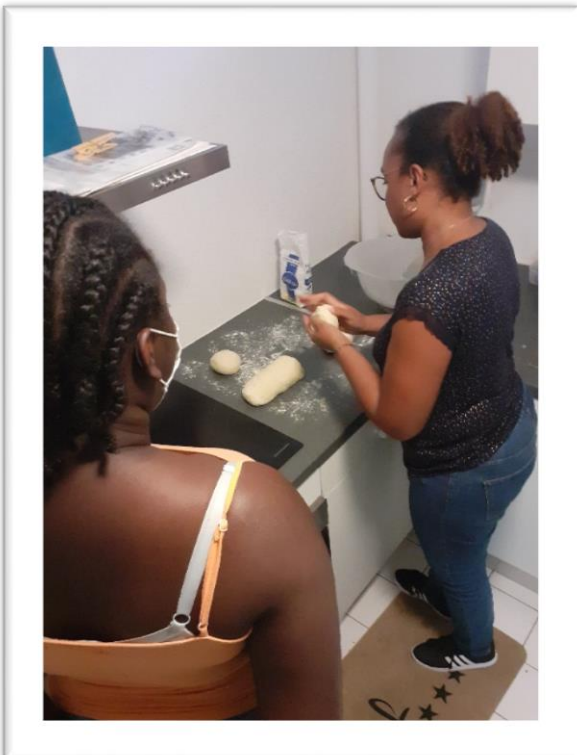
Atelier bien-être



Atelier culinaire : pizzas



Atelier culinaire : préparation de soupe



Atelier culinaire : réalisation de pain au beurre



Temps d'échange et de partage avec
Mr BENSATEM de la FNADEPAPE



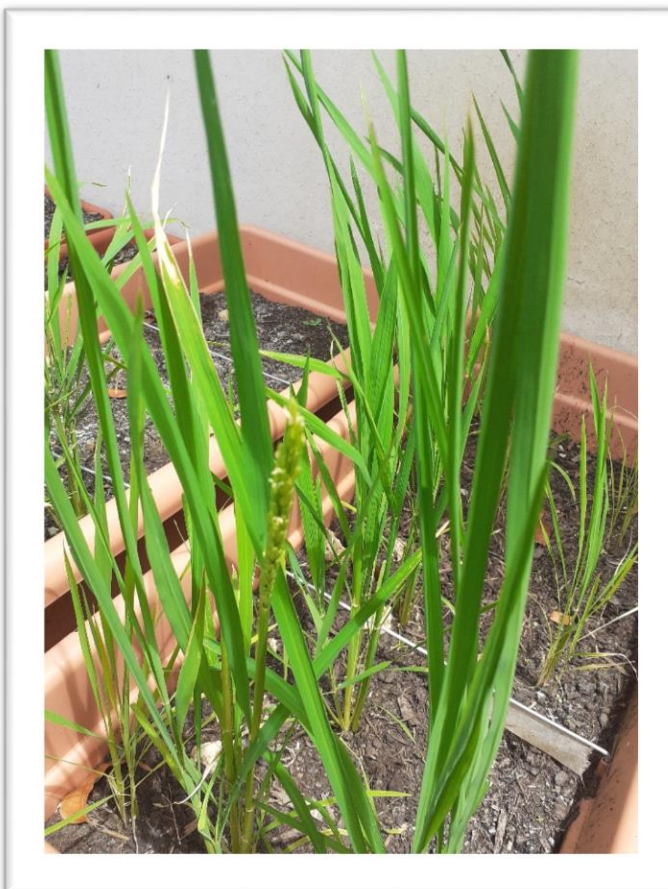


Passage de Guadeloupe la 1ere





Jardin aromatique



Plantation de riz



Temps de partage à l'occasion des fêtes de Noël





Plongée sous-marine



Visite de l'aquarium de Guadeloupe



Activité escalade



Bowling